



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

AGENCE DU CADRE DE VIE POUR LE
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (ACVDT)

Carré 396 Awhanleko Plage
Tél: +229 21 30 05 00
04 BP 1527 Cotonou
info.acvdt@presidence.bj



5089, Avenue Jean Paul II – Route de l'Aéroport
Tél: +229 21 30 51 10/ 21 30 51 73
01 BP 2780 Cotonou
dgagetur@agetur.bj / www.agetur.bj

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE COTONOU (PAPC) – FINANCEMENT AFD

DEMANDE DE PROPOSITIONS

DDP N°. MO2107/PAPC/ACVDT/AFD/AGETUR

Pour la

BON A LANCER

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL ET
D'AMENAGEMENT DE VOIES CONNEXES DANS LE BASSIN « XX »

Client : Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR)

Financement : Agence Française de Développement (100%)

ADDENDUM N°01

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 01/07/21
Pour Lancement Avis d'Appel d'Offres

JUIN 2021



DIRECTEUR NATIONAL DE CONTRÔLE
DES MARCHES PUBLICS
Aminou Adjélé MAMAM

A la suite des questions d'éclaircissements des consultants, les parties de la Demande de Propositions sont modifiées comme suit :

Section II - Données particulières

Les dispositions ci-dessous complètent, précisent ou amendent les clauses des Instructions aux Candidats. En cas de conflit, les clauses ci-dessous prévalent sur celles des IC et sur celles de la lettre d'invitation.

A. Dispositions Générales

IC 2.4	Le Client fournira les renseignements afférents au projet, les rapports etc. suivants afin d'aider à la préparation des Propositions : La liste des documents suivants : BON A LANCER Les rapports d'études techniques niveau APD, Les rapports d'études d'impact environnemental et social, Les Coordonnées des contours des bassins XX -AA, Plan d'ensemble du réseau de drainage– version mai 2019. à consulter sur le lien http://www.agetur.bj/2021/05/04/845/ En cas de difficultés de téléchargement, bien vouloir contacter Monsieur Marcellin BOCOVE, Directeur Général Adjoint de l'AGETUR SA Tél : (229) 21 3051 10 / 21 30 51 71 ; Email : mbocove@agetur.bj et dgagetur@agetur.bj
IC 4.1	Les rapports d'études techniques niveau APD, Les rapports d'études d'impact environnemental et social, Les Coordonnées des contours des bassins XX -AA, Plan d'ensemble du réseau de drainage– version mai 2019. à consulter sur le lien http://www.agetur.bj/2021/05/04/845/ En cas de difficultés de téléchargement, bien vouloir contacter Monsieur Marcellin BOCOVE, Directeur Général Adjoint de l'AGETUR SA Tél : (229) 21 3051 10 / 21 30 51 71 ; Email : mbocove@agetur.bj et dgagetur@agetur.bj

B. Préparation des Propositions

IC 14.1.3	Le Consultant doit inclure dans sa Proposition au minimum la durée de prestation de Personnel-clé de 414 expert-mois. Si la Proposition indique une durée de prestation de Personnel-clé inférieure au minimum exigé, la Proposition sera rejetée.
------------------	---

C. Dépôt, Ouverture et Evaluation des Propositions

IC 17.9	Les Propositions doivent être reçues par le Client au plus tard à la date et à l'heure ci-après : Date : <u>12/07/</u> 2021 Heure : 09 :00 (heure locale) L'adresse de dépôt des Propositions est : Adresse municipale : AGETUR, 5089, Avenue Jean Paul II - Route de l'Aéroport, 01 BP 2780 Cotonou – Bénin ; Tel. (229) 21 30 51 10 / 21 30 51 71 – Fax. (229) 21 30 51 30 Étage, numéro de bureau : Secrétariat de la Direction Technique ; Ville : Cotonou Pays : République du Bénin
IC 19.1	L'option de l'ouverture des Propositions techniques « en ligne » n'est pas proposée. L'ouverture des Propositions techniques aura lieu à : même adresse que celle de dépôt des Propositions. Date : <u>12/07/</u> 2021 Heure : 09 : 30 (heure locale).

IC 21.1

Tableau – Allocation des points pour l'évaluation des Propositions techniques		
Critères d'évaluation		Points
1. Adéquation de la méthodologie et du calendrier proposés aux Termes de référence (TdR)		30
2. Qualifications et compétences du Personnel-clé pour les Services :		65
EXPERTS	Points	
Phase ETUDE (20 points)		
Ingénieur, chef de mission	7,0	
Ingénieur Hydraulicien/Hydrologue	4,0	
Ingénieur spécialisé en gestion des déchets solides	2,0	
Topographes	2,0	
Expert environnementaliste	1,5	
Expert en réinstallation	1,0	
Assistants du chef de mission (03)	1,5	
Expert juriste foncier	1,0	
PHASE SUPERVISION TRAVAUX (45 points)		
Ingénieur génie civil ou hydraulicien, Chef de Mission Contrôle	12,0	
Ingénieur génie civil, contrôleur de travaux	6,0	
Techniciens supérieurs 1 : contrôleurs de travaux de mise en œuvre (04)	10,0	
Techniciens supérieurs 2 : contrôleurs de travaux de confection des matelas de gabions, et autres éléments préfabriqués. (03)	4,5	
Laborantin	2,5	
Topographes	2,5	
Environnementaliste	2,0	
Expert en réinstallation	2,0	
Sociologue	2,0	
Animateurs (02)	1,5	
3. Adéquation du programme de transfert de connaissances (Renforcement des capacités)		Sans objet
4. Participation de ressortissants nationaux en tant que Personnel-clé		5
TOTAL		100

Critère d'évaluation N°1 :
Le nombre de points attribué pour ce critère sera déterminé sur la base des cinq sous-critères et des poids en pourcentage suivants :

(i)	La méthodologie est claire et complète : totalité des services, organisation décrite, ressources mobilisées, liste des activités, risques et hypothèses	60%
(ii)	La méthodologie est pertinente : elle apporte une valeur ajoutée aux TdR et contient des innovations	5%
(iii)	Le programme de travail est détaillé, réaliste et conforme aux TdR et à la méthodologie proposée	25%
(iv)	Le nombre d'experts et le nombre prévu de jours de travail pour chaque expert sont bien dimensionnés pour réaliser de manière satisfaisante chaque activité	5%
(v)	La répartition entre experts internationaux et experts locaux, ou entre experts sur site et au siège permet d'atteindre les résultats attendus	5%
TOTAL		100%

Critère d'évaluation N°2 :
Le nombre de points attribué pour chaque Personnel-clé ci-dessus sera déterminé sur la base des quatre sous-critères et des poids en pourcentage suivants :

(i)	Qualification d'ordre général	20%
(ii)	Pertinence pour le projet	65%
(iii)	Expérience de la région et connaissance de la langue	10%
(iv)	Personnel salarié permanent du Consultant (une année minimum)	05%
TOTAL		100%

La note technique minimum de qualification (Nt) requise est de : 75 points

Section VII – Termes de référence

8. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU PERSONNEL DU CONSULTANT

8.1 PHASE ETUDES

Le niveau minimum d'étude des **trente (30) enquêteurs** est précisé comme suit :

- Le niveau minimum des enquêteurs est le niveau Baccalauréat.

Toutes les autres parties de Demande de Propositions initiale qui ne sont pas expressément visées par le présent « ADDENDUM n°01 », restent en vigueur et continuent de produire leur plein et entier effet.

Fait à Cotonou le

Le Président Directeur Général de l'AGETUR

BON A LANCER